



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

**MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2024
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Signature d'un nouveau bail avec le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau pour la location de la salle Denis-Boucher**
- 5. Période de questions des citoyens**
- 6. Levée de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
27 AOÛT 2024

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le 27 août 2024 à 18 h 00 à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau. Benoit Millette, Dominique Primeau et Madame la conseillère J sabelle Dicaire.

Les membres du Conseil procèdent au vote, excluant la mairesse,   moins d'avis contraire.

Il y a 5 personnes qui assistent   la s ance.

1. Ouverture de la s ance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres pr sents et d clare la s ance extraordinaire ouverte.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils croient  tre en conflit d'int r ts relativement aux mati res qui seront trait es   l'ordre du jour.

La mairesse agit comme pr sidente de l'assembl e. En l'absence du directeur g n ral agr e et greffier-tr sorier, la mairesse agit comme secr taire.

2. Avis de convocation

Madame Nicole Laflamme, constate que l'avis de convocation a  t  remis conform ment   la loi et que tous les membres du conseil sont pr sents. Conform ment aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Qu bec*, deux membres du conseil ont donn  par  crit un avis sp cial de convocation de la s ance extraordinaire de ce jour   tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir re u la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2024-08-151

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est propos  par Benoit Millette

QUE l'ordre du jour soit adopt  tel que pr sent  conform ment   la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la pr sente r solution est unanime.

Adopt e   l'unanimit .



2024-08-152

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

4. Signature d'un nouveau bail avec le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau pour la location de la salle Denis-Boucher

Dépôt d'amendement : Monsieur Jean-Philippe Comeau dépose un amendement à la résolution avant le vote.

CONSIDÉRANT le grand manque d'espace au sein de l'édifice de l'hôtel de ville et la nécessité de fournir à chaque membre du personnel administratif, un bureau adéquat pour la réalisation de leurs tâches respectives.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'AUTORISER la prolongation du bail actuel devant prendre fin le 30 juin 2025, jusqu'au 30 septembre 2025 ;

D'AUTORISER la mairesse, Madame Nicole Laflamme, ainsi que le directeur général agréé et greffier trésorier, Mario B. Briggs, à signer au nom de la municipalité de Montebello tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes et Madame la conseillère Jéssabelle Dicaire désirent inscrire leur dissidence :

Ils votent contre.

Adoptée à la majorité.

5. Période de questions des citoyens

- Quelques commentaires sont soumis au sujet de la résolution 2024-08-152
- Serait-ce possible de loger le Centre d'action culturelle dans la bibliothèque?

2024-08-153

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Benoit Millette

QUE la séance soit levée à 18 h 31

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé
et greffier-trésorier